

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
COURBEVOIE

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

3 147 940

②1 N° d'enregistrement national : **23 03905**

⑤1 Int Cl⁸ : **A 47 B 47/00 (2023.01)**

⑫

DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITE

A3

⑫② Date de dépôt : 19.04.23.

⑫③ Priorité :

⑫④ Date de mise à la disposition du public de la demande : 25.10.24 Bulletin 24/43.

⑫⑤ Les certificats d'utilité ne sont pas soumis à la procédure de rapport de recherche.

⑫⑥ Références à d'autres documents nationaux apparentés :

Demande(s) d'extension :

⑦① Demandeur(s) : *EDITO SASU* — FR.

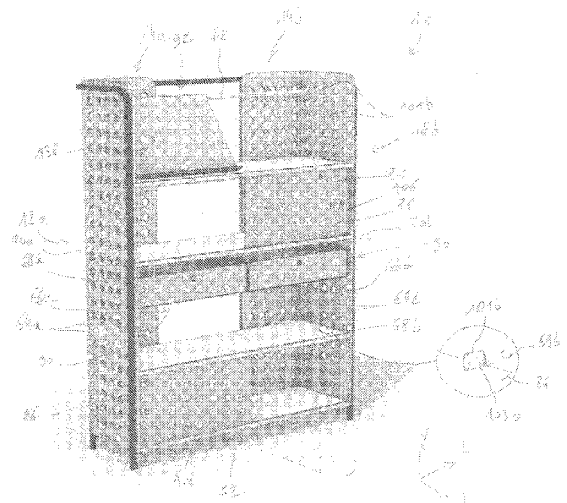
⑦② Inventeur(s) : Desauty Isabelle et Versavel Didier.

⑦③ Titulaire(s) : *EDITO SASU*.

⑦④ Mandataire(s) : *RVDB*.

⑤④ Meuble de rangement modulaire.

⑤⑦ L'invention concerne un meuble (10) de rangement modulaire comportant au moins un premier montant (12a) et un second montant (12b) qui sont agencés en vis-à-vis, caractérisé en ce que chaque montant (12a, 12b) est ajouré d'une pluralité de lumières (64a, 64b), et en ce que ledit meuble (10) comporte au moins une tringle (72) qui est adaptée pour s'étendre longitudinalement entre les deux montants (12a, 12b) dans une position de support dans laquelle une première extrémité libre de la tringle (72) est en appui sur le pourtour d'une desdites lumières (64a) du premier montant (12a) et une seconde extrémité libre de la tringle (72) est en appui sur le pourtour d'une desdites lumières (64b) du second montant (12b).□



FR 3 147 940 - A3



Description

Titre de l'invention : Meuble de rangement modulaire

Domaine de l'invention

- [0001] La présente demande de brevet se rapporte au domaine des meubles de rangement modulaires et plus particulièrement au domaine des meubles à monter manuellement par l'utilisateur.
- [0002] La présente invention vise ainsi la réalisation de meubles constitués d'éléments et de modules aptes à présenter plusieurs sortes de combinaisons, notamment pour former une penderie, un meuble à chaussures, un présentoir ou une étagère, par exemple.

Etat de la technique

- [0003] On connaît des meubles de rangement réalisés en panneaux de bois agglomérés pré-découpés, livrés à monter par l'utilisateur.
- [0004] Ce type de meuble présente l'avantage d'être bon marché du fait de la réduction de la main d'œuvre nécessaire à sa fabrication.
- [0005] Aussi, ces meubles présentent un faible encombrement avant montage, ce qui favorise leur transport.
- [0006] En revanche, ce type de meuble à monter présente généralement l'inconvénient d'être peu ou pas modulable, c'est à dire que les éléments qui le constituent ne sont pas conçus pour former plusieurs combinaisons, de sorte que ce type de meuble ne présente aucune modularité et est limité à une seule forme finale et à une seule utilisation.
- [0007] Le document FR2517185 décrit et représente un meuble qui répond partiellement à ce problème de modularité.
- [0008] Le meuble selon le document FR2517185 comporte deux montants qui s'étendent verticalement face à face et qui sont percés chacun d'une pluralité de lumières verticales.
- [0009] Un panneau horizontal est pourvu, le long de ses bords en regard des montants, de quatre pattes de fixation qui sont reçues dans les lumières formées par les montants, de sorte que le panneau est réglable en hauteur.
- [0010] De plus, le meuble selon le document FR2517185 comporte des moyens de fixation amovibles prévus pour solidariser les pattes de fixation du panneau horizontal sur le montant associé, dans une position du plateau souhaitée.
- [0011] Bien que le meuble selon le document FR2517185 offre une certaine souplesse d'utilisation en proposant un réglage en hauteur de ses panneaux horizontaux, il offre un nombre limité de combinaisons et d'utilisations finales.
- [0012] Le demandeur soumet ainsi que les solutions de l'art antérieur sont peu satisfaisantes

et ne permettent pas de proposer sur le marché des meubles à la fois modulaires, simples à monter et esthétiques.

Exposé de l'invention

- [0013] La présente invention vise à améliorer la situation décrite ci-dessus.
- [0014] Un des objectifs de la présente invention est de résoudre les problèmes mentionnés ci-dessus, en éliminant les inconvénients de l'art antérieur cité, en proposant un meuble de rangement modulaire qui est montable dans différentes configurations pour répondre à différents besoins, avec des éléments combinables et remplaçables à volonté.
- [0015] On atteint cet objectif, ainsi que d'autres qui apparaîtront à la lecture de la description qui suit, avec un meuble de rangement modulaire comprenant une ossature comportant au moins un premier montant et un second montant qui sont agencés en vis-à-vis suivant une direction longitudinale et qui s'étendent chacun transversalement d'avant en arrière dans un plan vertical.
- [0016] Selon la présente invention, chaque montant est ajouré d'une pluralité de lumières, et en ce que ledit meuble comporte au moins une tringle qui est adaptée pour s'étendre longitudinalement entre les deux montants dans une position de support dans laquelle une première extrémité libre de la tringle est en appui sur le pourtour d'une desdites lumières du premier montant et une seconde extrémité libre de la tringle est en appui sur le pourtour d'une desdites lumières du second montant.
- [0017] Avantagement, les tringles du meuble peuvent occuper autant de positions différentes qu'il y a de lumières dans chaque montant, offrant ainsi une grande modularité.
- [0018] Suivant d'autres caractéristiques optionnelles de l'invention, prises seules ou en combinaison:
- [0019] - la première extrémité libre de la tringle délimite une encoche qui est en appui sur le pourtour d'une desdites lumières du premier montant, et une seconde extrémité libre de la tringle délimite une encoche qui est en appui sur le pourtour d'une desdites lumières du second montant, pour bloquer longitudinalement la tringle dans sa position de support sur lesdits montants ;
- [0020] - les montants sont agencés de sorte que les lumières du premier montant et les lumières du second montant sont agencées longitudinalement deux à deux en vis-à-vis ;
- [0021] - les lumières de chaque montant sont agencées de façon régulière transversalement en formant une pluralité de lignes, et les lumières de chaque montant sont agencées de façon régulière verticalement en formant une pluralité de colonnes ;
- [0022] - les lumières de chaque montant sont agencées aléatoirement ;

- [0023] - le meuble comprend au moins un plateau qui présente une face supérieure adaptée pour supporter des objets et une face inférieure délimitant deux sillons longitudinaux, ledit plateau étant conçu pour occuper une position de support dans laquelle :
- ledit plateau est interposé longitudinalement entre les deux montants latéraux, et
 - chaque sillon coopère avec une tringle de support pour bloquer le plateau associé en mouvement transversal ;
- [0024] - le meuble comprend au moins :
- un premier plateau inférieur qui présente une face supérieure délimitant au moins une première rainure longitudinale, et
 - un second plateau supérieur qui présente une face inférieure délimitant au moins une seconde rainure longitudinale,
 - au moins une porte qui est montée coulissante longitudinalement dans lesdites rainures ;
- [0025] - le meuble comporte au moins un tiroir en deux parties qui forme un module et qui comprend :
- un berceau en U formé par deux joues transversales qui sont reliées entre elles par une plateforme longitudinale, chaque joue délimitant un évidement prévu pour le passage d'une première tringle et d'une seconde tringle longitudinales auxquelles ledit berceau est suspendu, et
 - un boîtier ouvert qui est monté coulissant transversalement sur la plateforme du berceau entre une position ouverte et une position fermée ;
- [0026] - le boîtier coulissant du tiroir présente deux parois latérales, une paroi avant de devanture, une paroi arrière et un fond, les deux parois latérales comportant chacune un bord supérieur qui présente une portion saillante verticalement formant butée, lesdites portions saillantes étant prévues pour être interposées entre la première tringle et la seconde tringle auxquelles le berceau du tiroir est suspendu, de façon à limiter transversalement la course du boîtier coulissant entre sa position ouverte et sa position fermée ;
- [0027] - le meuble comporte au moins un lutrin qui comprend une face d'accueil adaptée pour supporter un objet et une languette supérieure rabattue qui s'étend longitudinalement, ladite languette supérieure étant prévue pour être en appui sur une tringle, pour supporter le lutrin ;
- [0028] - le meuble comporte au moins une tablette qui comprend :
- une face d'accueil adaptée pour supporter un objet,
 - une aile arrière rabattue qui s'étend longitudinalement, et
 - une aile avant rabattue qui s'étend longitudinalement,
- la tablette étant prévue pour être posée sur une première tringle arrière et une seconde tringle avant dans une position de support dans laquelle l'aile arrière et l'aile avant de

la tablette coopèrent avec la première tringle et la seconde tringle respectivement, pour bloquer transversalement la tablette ;

[0029] - le berceau du tiroir, le boîtier du tiroir, le lutrin et la tablette sont obtenus chacun par pliage à partir d'une plaque de tôle qui présente au moins une ligne de pliage affaiblie mécaniquement prévue pour guider et favoriser le pliage ;

[0030] - l'ossature du meuble comprend une première paroi arrière verticale et une seconde paroi arrière verticale qui sont identiques au premier montant et au second montant du meuble.

[0031] Ainsi, par ses différentes caractéristiques techniques fonctionnelles et structurelles décrites ci-dessus, on dispose d'un meuble modulaire intuitif dans le montage et esthétique.

Brève description des dessins

[0032] D'autres caractéristiques, buts et avantages de l'invention apparaîtront à la lecture de la description détaillée qui suit pour la compréhension de laquelle on se reportera aux dessins annexés dans lesquels :

[0033] [Fig.1] est une vue en perspective qui illustre un meuble de rangement modulaire selon l'invention ;

[0034] [Fig.2] est une vue en perspective éclatée qui illustre l'ossature du meuble de la [Fig.1] ;

[0035] [Fig.3] est une vue de détail en perspective avec arrachement qui illustre l'agencement des tringles sur le premier montant du meuble selon l'invention ;

[0036] [Fig.4] est une vue de détail en perspective d'un plateau positionné au-dessus de deux tringles de support ;

[0037] [Fig.5] est une vue de détail en perspective du plateau de la [Fig.4], dans une position de support sur deux tringles de support ;

[0038] [Fig.6] est une vue de détail en perspective d'une tringle tubulaire, selon une variante de réalisation ;

[0039] [Fig.7] est une vue en perspective du meuble dans une configuration du type meuble bas, selon l'invention ;

[0040] [Fig.8] est une vue en perspective du meuble dans une configuration du type penderie, selon l'invention ;

[0041] [Fig.9] est une vue en perspective d'une porte montée coulissante un plateau supérieur et un plateau inférieur ;

[0042] [Fig.10] est une vue en perspective qui illustre un tiroir comprenant un boîtier monté coulissant sur un berceau ;

[0043] [Fig.11] est une vue de dessus du berceau du tiroir de la [Fig.10], avant pliage ;

[0044] [Fig.12] est une vue de dessus du boîtier du tiroir de la [Fig.10], avant pliage ;

- [0045] [Fig.13] est une vue en perspective qui illustre un lutrin ;
- [0046] [Fig.14] est une vue de dessus du lutrin de la [Fig.13], avant pliage.
- [0047] Dans la description et les revendications, on adoptera à titre non limitatif la terminologie longitudinal, vertical et transversal en référence au trièdre L, V, T indiqué aux figures, en considérant que le meuble occupe une position d'utilisation debout verticale sur un sol horizontal.
- [0048] Aussi, on utilisera à titre non limitatif les expressions « supérieur », « inférieur » et « bas », « haut » en référence à la partie supérieure et à la partie inférieure respectivement de la [Fig.1].
- [0049] Sur l'ensemble de ces figures, les éléments identiques ou similaires sont repérés par des signes de référence identiques ou similaires.
- [0050] Description détaillée de modes de réalisation de l'invention
- [0051] On a représenté aux figures 1 et 2 un meuble 10 de rangement modulaire selon l'invention, qui comprend une ossature formée essentiellement par un premier montant 12a latéral, un second montant 12b latéral, une première paroi arrière 14a et une seconde paroi arrière 14b.
- [0052] Le premier montant 12a et le second montant 12b sont agencés en vis-à-vis suivant une direction longitudinale et s'étendent chacun transversalement d'avant en arrière dans un plan vertical.
- [0053] Aussi, en référence à la [Fig.2], le premier montant 12a et le second montant 12b présentent chacun une forme globalement rectangulaire qui est délimitée transversalement par un bord arrière 16a, 16b et un bord avant 18a, 18b respectivement.
- [0054] De plus, le premier montant 12a et le second montant 12b sont chacun délimités verticalement par un bord supérieur 20a, 20b et un bord inférieur 22a, 22b respectivement.
- [0055] On notera que l'ossature du meuble 10 présente une conception symétrique suivant un plan médian sagittal S qui est visible à la [Fig.1].
- [0056] Les éléments symétriques du meuble 10 étant identifiés par les mêmes références numériques et distingués par les lettres a et b.
- [0057] On notera que, dans l'exemple décrit ici, le meuble 10 présente une configuration symétrique. L'homme du métier comprendra ici qu'il s'agit d'un exemple de réalisation parmi d'autres possibles et que le meuble peut alternativement présenter une configuration asymétrique avec par exemple des montants 12a et 12b de forme différente.
- [0058] La première paroi arrière 14a et la seconde paroi arrière 14b du meuble 10 présentent chacune une forme globalement rectangulaire qui est délimitée longitudinalement par un premier bord latéral 24a, 24b et un second bord latéral 26a, 26b, et qui est délimitée verticalement par un bord supérieur 28a, 28b et un bord inférieur 30a, 30b respectivement.
- [0059] De plus, la première paroi arrière 14a et la seconde paroi arrière 14b s'étendent

chacune longitudinalement dans un plan vertical, depuis le bord arrière 16a du premier montant 12a et le bord arrière 16b du second montant 12b respectivement.

- [0060] Ainsi, la première paroi arrière 14a et le premier montant 12a forment une première cornière verticale, et la seconde paroi arrière 14b et le second montant 12b forment une seconde cornière verticale.
- [0061] On notera que la première paroi arrière 14a, la seconde paroi arrière 14b, le premier montant 12a et le second montant 12b du meuble 10 sont identiques, ce qui permet d'optimiser la production du meuble 10 et de limiter l'encombrement du meuble 10 avant montage.
- [0062] Toujours selon les figures 1 et 2, l'ossature du meuble 10 comporte une embase 32 rectangulaire horizontale qui forme le fond du meuble 10.
- [0063] L'embase 32 présente une face supérieure 34 qui délimite une première empreinte transversale 36a et une seconde empreinte transversale 36b qui accueillent respectivement le bord inférieur 22a du premier montant 12a et le bord inférieur 22b du second montant 12b.
- [0064] De même, la face supérieure 34 de l'embase 32 délimite une empreinte longitudinale 38 qui accueille le bord inférieur 30a de la première paroi arrière 14a et le bord inférieur 30b de la seconde paroi arrière 14b.
- [0065] L'ossature du meuble 10 est complétée par une structure métallique qui comprend un premier élément 40a en L formé par un premier tronçon 42a vertical et un second tronçon 44a transversal qui s'étendent respectivement le long du bord avant 18a et du bord supérieur 20a du premier montant 12a.
- [0066] Par symétrie suivant le plan S, la structure métallique comprend un second élément 40b en L formé par un premier tronçon 42b vertical et un second tronçon 44b transversal qui s'étendent respectivement le long du bord avant 18b et du bord supérieur 20b du premier montant 12b.
- [0067] En référence à la [Fig.2], le premier tronçon 42a et le second tronçon 42b comportent chacun une équerre 46a, 46b respectivement qui supporte l'embase 32.
- [0068] Aussi, le premier tronçon 42a et le second tronçon 42b présentent chacun une extrémité libre inférieure qui forme un premier pied 48a et un second pied 48b respectivement.
- [0069] De plus, la structure métallique comprend une première traverse 50 inférieure en U formée par un tronçon longitudinal 52 qui supporte l'embase 32 avec deux pattes 54a, 54b prévues à cet effet.
- [0070] Aussi, la première traverse 50 inférieure comprend, à ses extrémités libres, un troisième pied 56a vertical et un quatrième pied 56b vertical.
- [0071] Enfin, la structure métallique comprend une seconde traverse 58 supérieure en U formée par un tronçon longitudinal 60 qui est prolongée par un premier manchon 62a

transversal et un second manchon 62b transversal.

[0072] Le premier manchon 62a et le second manchon 62b sont emboîtés sur le second tronçon 44a du premier élément 40a en L et sur le second tronçon 44b du second élément 40b en L respectivement.

[0073] Les éléments qui forment l'ossature du meuble 10 illustrée à la [Fig.2], sont solidarisés entre eux mécaniquement par des organes de fixation (non représentés) comme des vis, de sorte que l'ossature forme un ensemble rigide.

[0074] Conformément à l'invention, le premier montant 12a est ajouré d'une pluralité de lumières 64a qui sont visibles en détail à la [Fig.3].

[0075] Les lumières 64a présentent chacune un pourtour 66a cylindrique qui s'étend depuis une face interne 68a jusqu'à une face externe 70a du premier montant 12a associé.

[0076] Par symétrie suivant le plan S, le second montant 12b est ajouré d'une pluralité de lumières 64b présentant chacune un pourtour 66b cylindrique qui s'étend depuis une face interne 68b jusqu'à une face externe 70b du second montant 12b.

[0077] Les lumières 64a, 64b sont agencées de façon régulière transversalement en formant une pluralité de lignes, et sont agencées de façon régulière verticalement en formant une pluralité de colonnes.

[0078] En référence aux figures 1, 3 et 4, le meuble 10 est équipé d'une pluralité de tringles 72 amovibles qui s'étendent longitudinalement depuis une première extrémité libre qui délimite une première encoche 76a de forme annulaire, jusqu'à une seconde extrémité libre symétrique qui délimite une seconde encoche 76b de forme annulaire.

[0079] Chaque tringle 72 est adaptée pour s'étendre longitudinalement entre les deux montants 12a, 12b dans une position de support illustrée aux figures 1 et 3, dans laquelle la première encoche 76a de chaque tringle 72 est en appui sur le pourtour 66a d'une des lumières 64a du premier montant 12a et la seconde encoche 76b de chaque tringle 72 est en appui sur le pourtour 66b d'une des lumières 64b du second montant 12b opposé.

[0080] Autrement dit, les encoches 76a, 76b chevauchent le pourtour 66a, 66b des lumières associées 64a, 64b.

[0081] Ainsi, dans sa position de support, chaque tringle 72 est bloquée longitudinalement entre les deux montants 12a, 12b.

[0082] Pour modifier la position d'une tringle 72, il suffit de soulever légèrement vers le haut cette tringle 72, puis de l'entraîner longitudinalement hors des lumières 64a, 64b avec lesquelles elle coopérait, avant de replacer la tringle 72 dans une nouvelle position de support dans laquelle cette tringle coopère avec deux autres lumières 64a, 64b.

[0083] De préférence, chaque tringle 72, dans sa position de support, coopère avec deux lumières 66a, 66b qui sont agencées en vis-à-vis, de sorte que chaque tringle 72

s'étende longitudinalement et horizontalement.

- [0084] Les tringles 72 visibles aux figures 1, 3 et 4 sont réalisées en bois cylindrique.
- [0085] Toutefois, selon une variante de réalisation, les tringles peuvent être réalisées avec un tube métallique.
- [0086] On a représenté une telle variante à la [Fig.6], qui illustre une tringle 78 tubulaire qui présente une première extrémité libre délimitant une première encoche 82a.
- [0087] La première encoche 82a est conçue pour être en appui et chevaucher le pourtour 66a d'une des lumières 64a du premier montant 12a.
- [0088] L'encoche 82a est réalisée dans un premier temps par le tronçonnage d'une bande 84a hémicylindrique de la tringle 78, puis dans un second temps par l'emboutissage de la bande 84a vers l'intérieur de la tringle 78 tubulaire.
- [0089] Par symétrie, la tringle 78 comporte une seconde extrémité libre délimitant une seconde encoche 82b identique à la première encoche 82a précédemment décrite.
- [0090] Comme on peut le voir à la [Fig.1], le meuble 10 selon l'invention est constitué d'éléments et de modules aptes à plusieurs sortes de combinaisons, permettant notamment de former un meuble bas tel qu'illustré à la [Fig.7], une penderie telle qu'illustrée à la [Fig.8], ou encore un meuble à chaussures, un présentoir ou une étagère, par exemple.
- [0091] A cet effet, en référence à la [Fig.1], le meuble 10 peut être équipé d'une pluralité de plateaux 86 amovibles, de portes 88 coulissantes, de tiroirs 90 et d'un lutrin 92.
- [0092] En référence aux figures 4 et 5, chaque plateau 86 présente une face supérieure 94 adaptée pour supporter des objets et une face inférieure 96.
- [0093] La face inférieure 96 délimite un sillon avant 98 et un sillon arrière 100.
- [0094] Le sillon avant 98 et le sillon arrière 100 s'étendent chacun longitudinalement sur toute la longueur du plateau 86 associé, et ils présentent chacun une forme complémentaire à la forme des tringles 72, c'est à dire une forme de goulotte hémicylindrique concave.
- [0095] Chaque plateau 86 est conçu pour occuper une position de support illustrée aux figures 1 et 5, dans laquelle le plateau 86 est interposé longitudinalement entre les deux montants 12a, 12b latéraux du meuble 10, et dans laquelle chaque sillon 98, 100 coopère avec une tringle 72 de support associée, pour bloquer le plateau 86 en mouvement transversal.
- [0096] Alternativement, il est possible de prévoir des moyens d'assemblage magnétique entre la tringle 72 et le plateau 86 (non représenté ici).
- [0097] Dans le mode de réalisation avec une tringle 72 en bois, il convient d'incruster dans la tringle 72 et dans chaque sillon 98 et 100 des éléments ferromagnétiques pour un assemblage de la tringle 72 et du plateau 86 par aimantation.
- [0098] Dans l'autre mode de réalisation avec une tringle métallique, il convient simplement

d'incruster des éléments ferromagnétiques dans chaque sillon 98 et 100.

- [0099] De plus, en référence à la [Fig.1], chaque plateau 86 est bloqué verticalement dans sa position de support par un premier pion 101b longitudinal qui est monté dans un logement 103b complémentaire délimité par la face interne 68b du second montant 12b.
- [0100] La face interne 68b du second montant 12b présente une pluralité de logement 103b qui sont alignés verticalement en colonne et qui permettent d'adapter la position du pion 101b à la hauteur du plateau 86 associé.
- [0101] Par symétrie selon le plan S, chaque plateau 86 est bloqué verticalement dans sa position de support par un second pion (non représenté) longitudinal qui est monté dans un logement (non représenté) délimité par la face interne 68a du premier montant 12a.
- [0102] En référence aux figures 1 et 9, chaque plateau 86 délimite une première paire de rainures 102 inférieures qui s'étendent longitudinalement sur la face inférieure 96 et le long d'un bord avant de chaque plateau 86, et une seconde paire de rainures 104 supérieures qui s'étendent longitudinalement sur la face supérieure 94 et le long d'un bord avant de chaque plateau 86.
- [0103] Comme on peut le voir à la [Fig.9], une porte 106 présente un bord supérieur 108 qui est reçu dans une des deux rainures 102 inférieures d'un premier plateau 86 supérieur.
- [0104] A l'opposée, la porte 106 présente un bord inférieur 110 qui est reçu dans une des deux rainures 104 supérieures d'un second plateau 86 inférieur, de sorte que la porte 106 est montée coulissante longitudinalement.
- [0105] On notera qu'une seconde porte (non représentée) peut être reçue par les rainures 102, 104 non utilisées sur la [Fig.9].
- [0106] On notera également que la profondeur des deux rainures 102 inférieures de chaque plateau 86 est adaptée pour autoriser un débattement vertical de la porte 106 associée, afin de permettre le dégagement vertical du bord inférieur 110 de la porte 106 en dehors de la rainure 104 supérieure, ce qui permet de monter et démonter la porte 106 sans avoir à déplacer les plateaux 86.
- [0107] Selon un autre aspect, le meuble 10 représenté à la [Fig.1] est équipé de deux tiroirs 90, dont un est représenté en détail à la [Fig.10].
- [0108] Chaque tiroir 90 forme un module amovible qui est réalisé en deux parties et qui comprend un berceau 112 en U et un boîtier 114 coulissant.
- [0109] Le berceau 112 en U est formé par deux joues 116 transversales qui sont reliées entre elles par une plateforme 118.
- [0110] Chaque joue 116 délimite un évidement 120 de forme oblongue qui s'étend transversalement et qui est prévu pour le passage d'une première tringle 72 avant et d'une seconde tringle 72 arrière.

- [0111] Comme on peut le voir à la [Fig.10], le berceau 112 est suspendu aux tringles 72 qui sont enfilées longitudinalement à travers les évidements 120 prévus à cet effet.
- [0112] Le boîtier 114 de chaque tiroir 90 présente une forme parallélépipédique ouverte qui est délimitée par deux parois latérales 122 transversales, une paroi avant 124 longitudinale de devanture, une paroi arrière 126 longitudinale et un fond 128.
- [0113] Le boîtier 114 est monté coulissant transversalement d'avant en arrière sur la plateforme 118 du berceau 112, entre une position ouverte, une position fermée et une pluralité de positions intermédiaires dont une est illustrée à la [Fig.10].
- [0114] De plus, les deux parois latérales 122 de chaque boîtier 114 coulissant comportent chacune un bord supérieur 128 qui présente une portion saillante 130 verticalement formant butée.
- [0115] Ces portions saillantes 130 sont prévues pour être interposées entre la première tringle 72 avant et la seconde tringle 72 arrière qui supportent le berceau 112 du tiroir 90, de façon à limiter transversalement la course du boîtier 114 coulissant entre sa position ouverte et sa position fermée.
- [0116] Le berceau 112 de chaque tiroir 90 est obtenu par pliage d'une plaque de tôle 132 qui est illustrée à la [Fig.11] et qui présente des lignes de pliage affaiblies mécaniquement.
- [0117] Ces lignes de pliage sont prévues pour guider et favoriser le pliage de la plaque de tôle 132 afin d'obtenir la forme définitive du berceau telle qu'illustrée à la [Fig.10].
- [0118] De même, le boîtier 114 de chaque tiroir 90 est obtenu par pliage d'une plaque de tôle 134 qui est illustrée à la [Fig.12] et qui présente des lignes de pliage affaiblies mécaniquement.
- [0119] Ces lignes de pliage sont prévues pour guider et favoriser le pliage de la plaque de tôle 134 afin d'obtenir la forme définitive du boîtier 114 telle qu'illustrée à la [Fig.10].
- [0120] Avantagement, chaque tiroir 90 peut être livré sous la forme de deux tôles 132, 134 plates qui présentent un encombrement très faible, et qui sont aisément pliées dans leur forme finale par l'utilisateur, sans outillage spécifique.
- [0121] Selon un autre aspect de l'invention, le lutrin 92 visible aux figures 1, 13 et 14, comprend une face d'accueil 136 qui est adaptée pour supporter un objet comme un livre par exemple.
- [0122] Aussi, le lutrin 92 comporte une première languette supérieure 138 rabattue vers l'arrière qui s'étend longitudinalement depuis un bord supérieur 140 de la face d'accueil 136 et une seconde languette inférieure 142 rabattue vers l'avant qui s'étend longitudinalement depuis un bord inférieur 144 de la face d'accueil 136.
- [0123] La languette supérieure 138 est prévue pour être en appui sur une tringle 72, pour supporter le lutrin 92, comme illustré à la [Fig.1].
- [0124] La languette inférieure 142 est prévue pour supporter l'objet qui est en appui sur la face d'accueil 136.

- [0125] De la même façon que le tiroir 90 décrit précédemment, le lutrin 92 est obtenu par pliage d'une plaque de tôle 146, qui est illustrée à la [Fig.14] avant pliage, et qui présente des lignes de pliage affaiblies mécaniquement.
- [0126] Ces lignes de pliage sont prévues pour guider et favoriser le pliage du lutrin 92 afin d'obtenir la forme définitive du lutrin 92 telle qu'illustrée aux figures 1 et 13.
- [0127] Enfin, on a représenté à la [Fig.7] le meuble 10 dans une configuration de meuble bas, qui est équipé d'une tablette 148.
- [0128] La tablette 148 comprend une face d'accueil 150 qui est adaptée pour supporter un objet.
- [0129] Aussi, la tablette 148 comporte une première aile arrière 152 rabattue vers le bas qui s'étend longitudinalement depuis un bord arrière 154 de la face d'accueil 150, et une seconde aile avant 156 rabattue vers le bas qui s'étend longitudinalement depuis un bord avant 158 de la face d'accueil 150.
- [0130] La tablette 148 est prévue pour être posée sur une première tringle 72 arrière et une seconde tringle 72 avant dans une position horizontale de support telle qu'illustrée à la [Fig.7].
- [0131] Dans cette position de support, l'aile arrière 152 et l'aile avant 156 de la tablette 148 coopèrent avec la tringle 72 arrière et la tringle 72 avant respectivement, pour à la fois bloquer transversalement la tablette 148 et permettre un coulissement longitudinal de la tablette 148 sur les tringles 72 associées.
- [0132] De la même façon que le tiroir 90 décrit précédemment, la tablette 148 est obtenue par pliage d'une plaque de tôle qui présente des lignes de pliage affaiblies mécaniquement.
- [0133] Ces lignes de pliage sont prévues pour guider et favoriser le pliage de la tablette 148 afin d'obtenir la forme définitive de la tablette 148 telle qu'illustrée à la [Fig.7].
- [0134] A la lecture de cette description, on comprendra que le meuble 10 selon l'invention offre une grande modularité permettant de répondre dans le temps à différents besoins, avec des éléments combinables et remplaçables à volonté.
- [0135] En effet, les tringles 72, 78 peuvent occuper autant de positions différentes qu'il y a de lumières 64a, 64b dans chaque montant 12a, 12b.
- [0136] De plus, les tringles 72, 78 sont conçues pour supporter alternativement un plateau 86, un tiroir 90, un lutrin 92 et une tablette 148, tous ces éléments pouvant être combinés et agencés selon les besoins de l'utilisateur.
- [0137] Il devra être observé que cette description détaillée porte sur un exemple de réalisation particulier de la présente invention, mais qu'en aucun cas cette description ne revêt un quelconque caractère limitatif à l'objet de l'invention ; bien au contraire, elle a pour objectif d'ôter toute éventuelle imprécision ou toute mauvaise interprétation des revendications qui suivent.

[0138] Il devra également être observé que les signes de références mis entre parenthèses dans les revendications qui suivent ne présentent en aucun cas un caractère limitatif ; ces signes ont pour seul but d'améliorer l'intelligibilité et la compréhension des revendications qui suivent ainsi que la portée de la protection recherchée.

Revendications

- [Revendication 1] Meuble (10) de rangement modulaire comprenant une ossature comportant au moins un premier montant (12a) et un second montant (12b) qui sont agencés en vis-à-vis suivant une direction longitudinale et qui s'étendent chacun transversalement d'avant en arrière dans un plan vertical, caractérisé en ce que chaque montant (12a, 12b) est ajouré d'une pluralité de lumières (64a, 64b), et en ce que ledit meuble (10) comporte au moins une tringle (72) qui est adaptée pour s'étendre longitudinalement entre les deux montants (12a, 12b) dans une position de support dans laquelle une première extrémité libre de la tringle (72) est en appui sur le pourtour (66a) d'une desdites lumières (64a) du premier montant (12a) et une seconde extrémité libre de la tringle (72) est en appui sur le pourtour (66b) d'une desdites lumières (64b) du second montant (12b).
- [Revendication 2] Meuble (10) de rangement modulaire selon la revendication 1, caractérisé en ce que la première extrémité libre de la tringle (72) délimite une encoche (76a, 82a) qui est en appui sur le pourtour (66a) d'une desdites lumières (64a) du premier montant (12a), et une seconde extrémité libre de la tringle (72) délimite une encoche (76b, 82b) qui est en appui sur le pourtour (66b) d'une desdites lumières (64b) du second montant (12b), pour bloquer longitudinalement la tringle (72) dans sa position de support sur lesdits montants (12a, 12b).
- [Revendication 3] Meuble (10) de rangement modulaire selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que lesdits montants (12a, 12b) sont agencés de sorte que les lumières (64a) du premier montant (12a) et les lumières (64b) du second montant (12b) sont agencées longitudinalement deux à deux en vis-à-vis.
- [Revendication 4] Meuble (10) de rangement modulaire selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que les lumières (64a, 64b) de chaque montant (12a, 12b) sont agencées de façon régulière transversalement en formant une pluralité de lignes, et en ce que les lumières (64a, 64b) de chaque montant (12a, 12b) sont agencées de façon régulière verticalement en formant une pluralité de colonnes.
- [Revendication 5] Meuble (10) de rangement modulaire selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comprend au moins un plateau (86) qui présente une face supérieure (94) adaptée pour supporter des objets et une face inférieure (96) délimitant deux sillons

(98, 100) longitudinaux, ledit plateau (86) étant conçu pour occuper une position de support dans laquelle :

ledit plateau (86) est interposé longitudinalement entre les deux montants (12a, 12b) latéraux, et

chaque sillon (98, 100) coopère avec une tringle (72) de support pour bloquer le plateau (86) associé en mouvement transversal.

[Revendication 6]

Meuble (10) de rangement modulaire selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comprend au moins :

un premier plateau (86) inférieur qui présente une face supérieure (94) délimitant au moins une première rainure (104) longitudinale, et

un second plateau (86) supérieur qui présente une face inférieure (96) délimitant au moins une seconde rainure (102) longitudinale,

une porte (106) qui est montée coulissante longitudinalement dans lesdites rainures (102, 104).

[Revendication 7]

Meuble (10) de rangement modulaire selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comporte au moins un tiroir (90) en deux parties qui forme un module et qui comprend :

un berceau (112) en U formé par deux joues (116) transversales qui sont reliées entre elles par une plateforme (118) longitudinale, chaque joue

(116) délimitant un évidement (120) prévu pour le passage d'une première tringle (72) et d'une seconde tringle (72) longitudinales

auxquelles ledit berceau (112) est suspendu, et un boîtier (114) ouvert qui est monté coulissant transversalement sur la plateforme (118) du berceau (112) entre une position ouverte et une position fermée.

[Revendication 8]

Meuble (10) de rangement modulaire selon la revendication 7, caractérisé en ce que le boîtier (114) coulissant du tiroir (90) présente deux parois latérales (122), une paroi avant (124) de devanture, une paroi

arrière (126) et un fond (128), les deux parois latérales (122) comportant chacune un bord supérieur (128) qui présente une portion saillante (130)

verticalement formant butée, lesdites portions saillantes (130) étant prévues pour être interposées entre la première tringle (72) et la seconde

tringle (72) auxquelles le berceau (112) du tiroir (90) est suspendu, de façon à limiter transversalement la course du boîtier (114) coulissant

entre sa position ouverte et sa position fermée.

[Revendication 9]

Meuble (10) de rangement modulaire selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comporte au moins un

lutrin (92) qui comprend une face d'accueil (136) adaptée pour

supporter un objet et une languette supérieur (138) rabattue qui s'étend longitudinalement, ladite languette supérieure (138) étant prévue pour être en appui sur une tringle (72), pour supporter le lutrin (92).

[Revendication 10] Meuble (10) de rangement modulaire selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comporte au moins une tablette (148) qui comprend :

une face d'accueil (150) adaptée pour supporter un objet,

une aile arrière (152) rabattue qui s'étend longitudinalement, et

une aile avant (156) rabattue qui s'étend longitudinalement,

et en ce que la tablette (148) est prévue pour être posée sur une première tringle (72) arrière et une seconde tringle (72) avant dans une position de support dans laquelle l'aile arrière (152) et l'aile avant (156) de la tablette (148) coopèrent avec la première tringle (72) et la seconde tringle (72) respectivement, pour bloquer transversalement la tablette (148).

[Revendication 11] Meuble (10) de rangement modulaire selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que le berceau (112) du tiroir (90), le boîtier (114) du tiroir (90), le lutrin (92) et la tablette (148) sont obtenus chacun par pliage à partir d'une plaque de tôle qui présente au moins une ligne de pliage affaiblie mécaniquement prévue pour guider et favoriser le pliage.

[Revendication 12] Meuble (10) de rangement modulaire selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'ossature du meuble (10) comprend une première paroi arrière (14a) verticale et une seconde paroi arrière (14b) verticale qui sont identiques au premier montant (12a) et au second montant (12b) du meuble (10).

[Fig. 1]

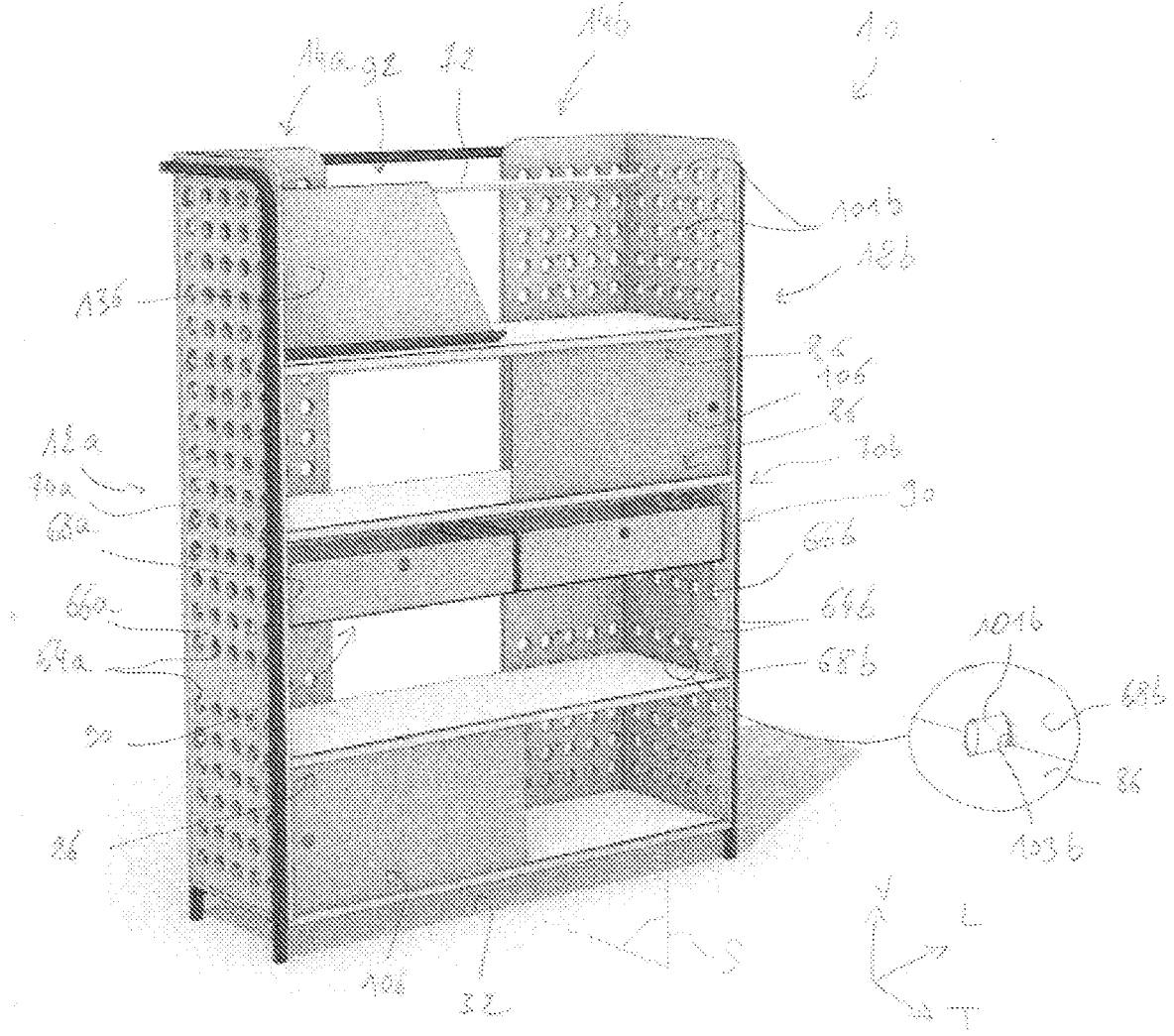


Fig. 1

[Fig. 2]

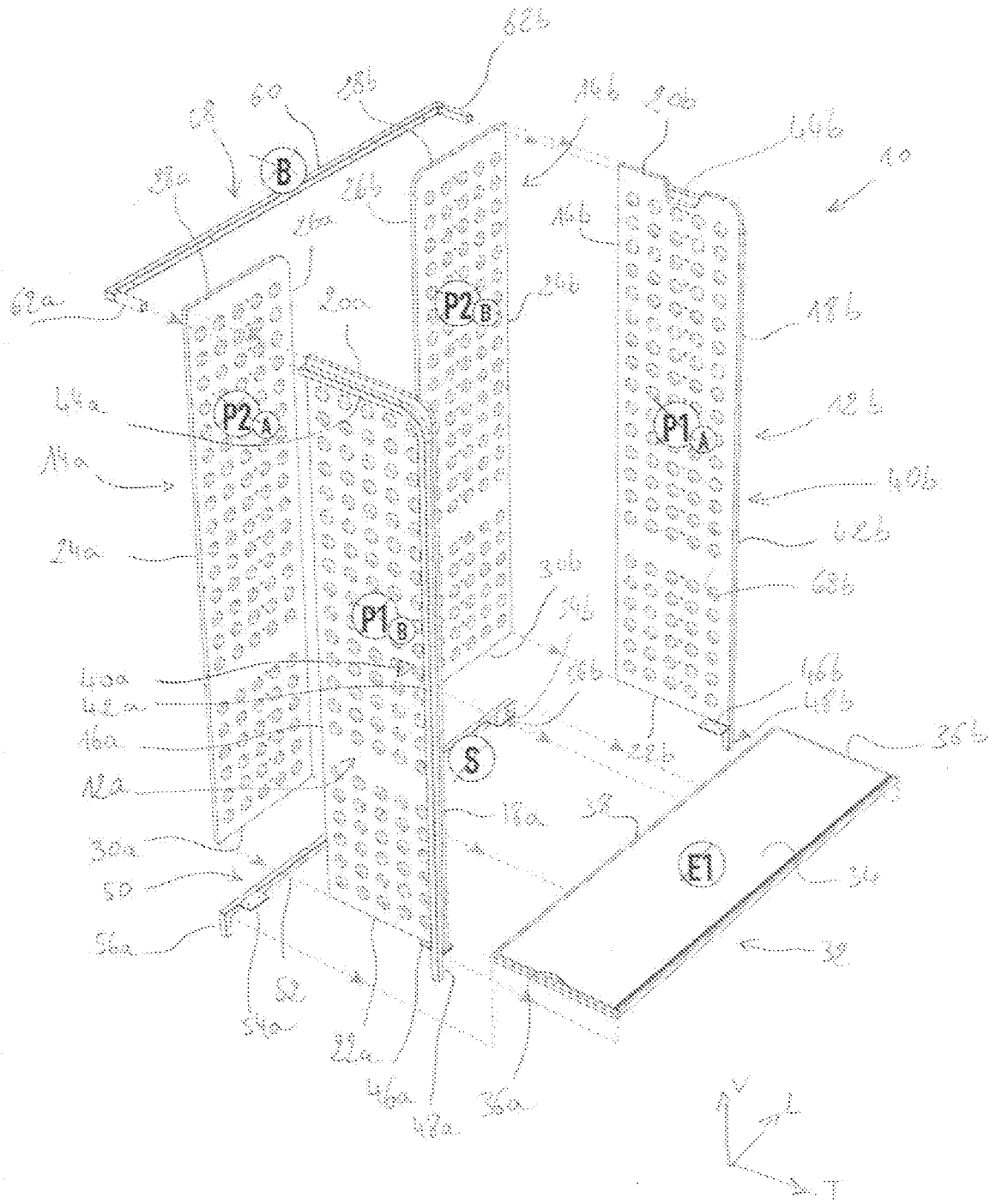
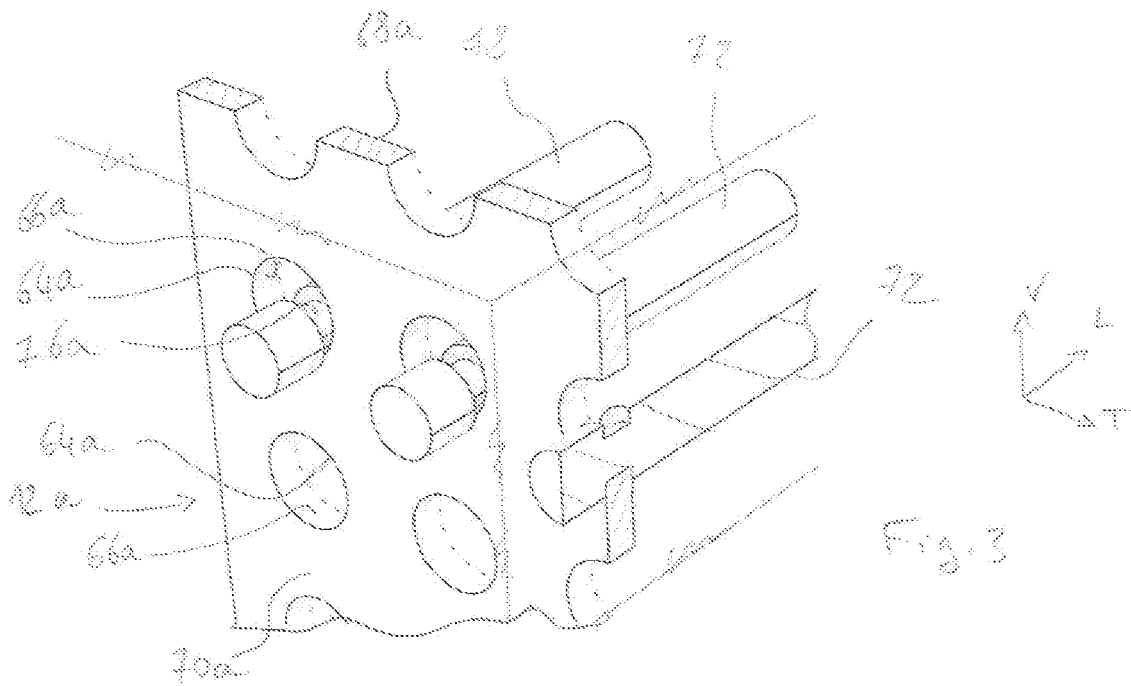
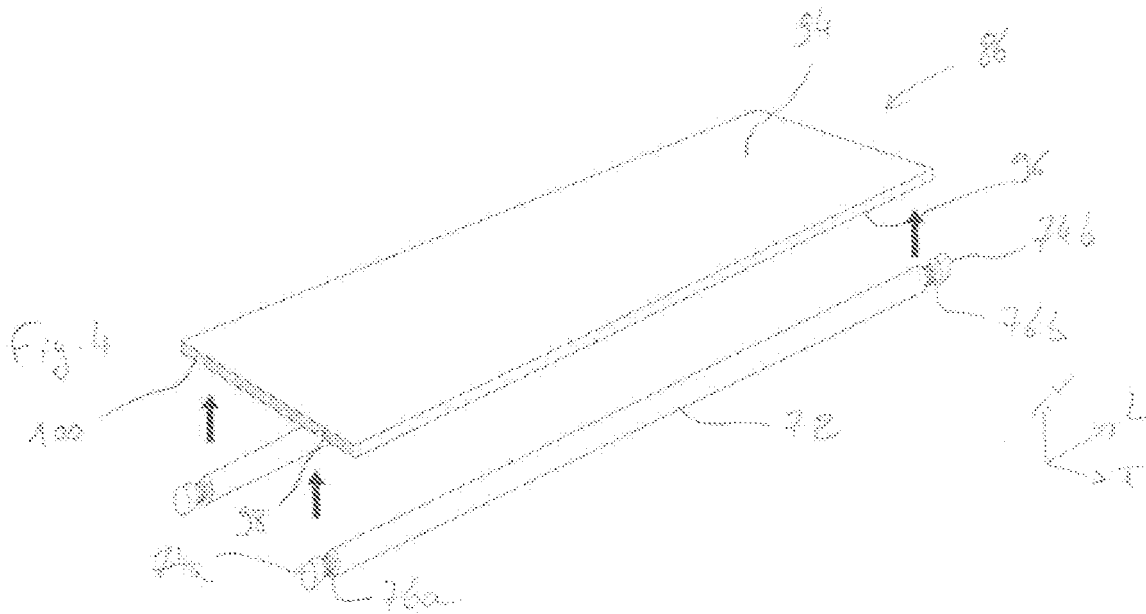


Fig. 2

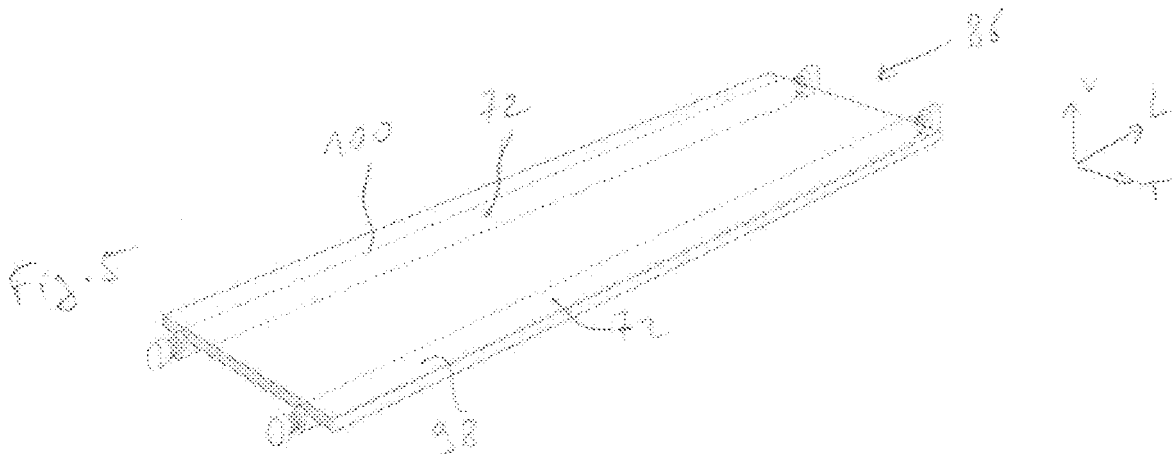
[Fig. 3]



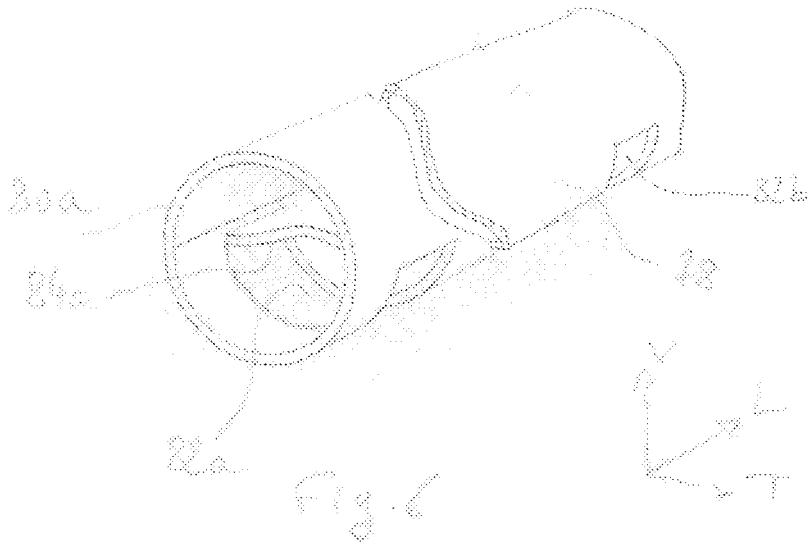
[Fig. 4]



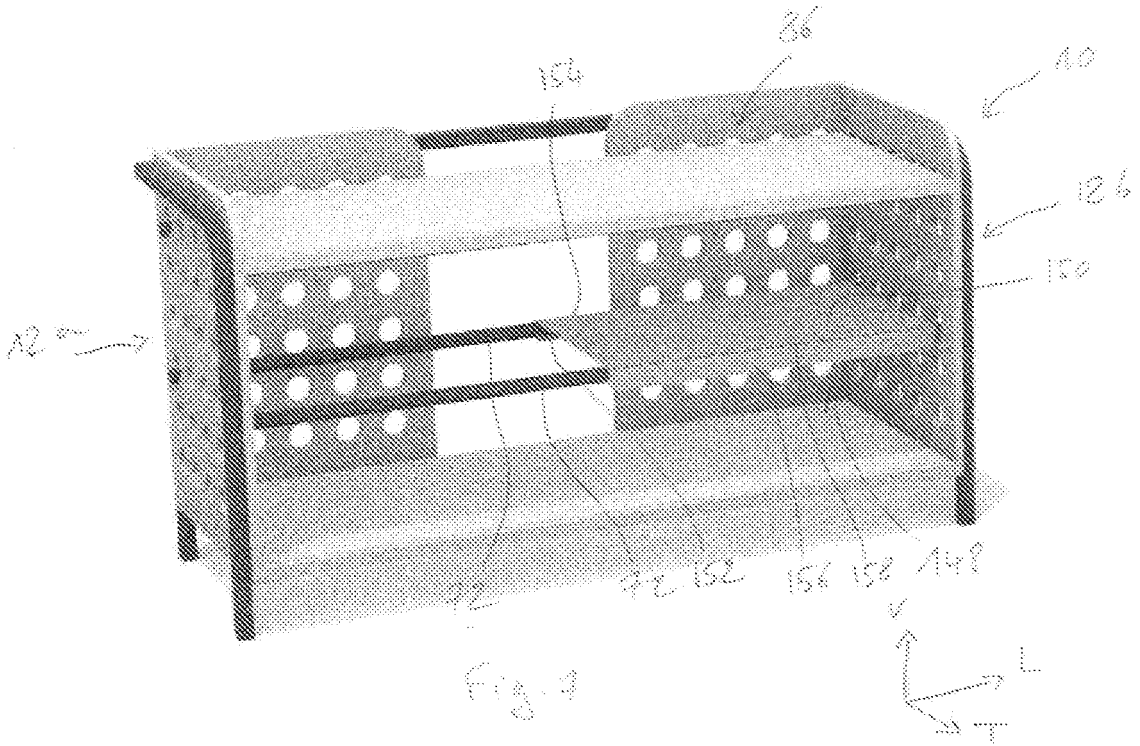
[Fig. 5]



[Fig. 6]



[Fig. 7]



[Fig. 8]

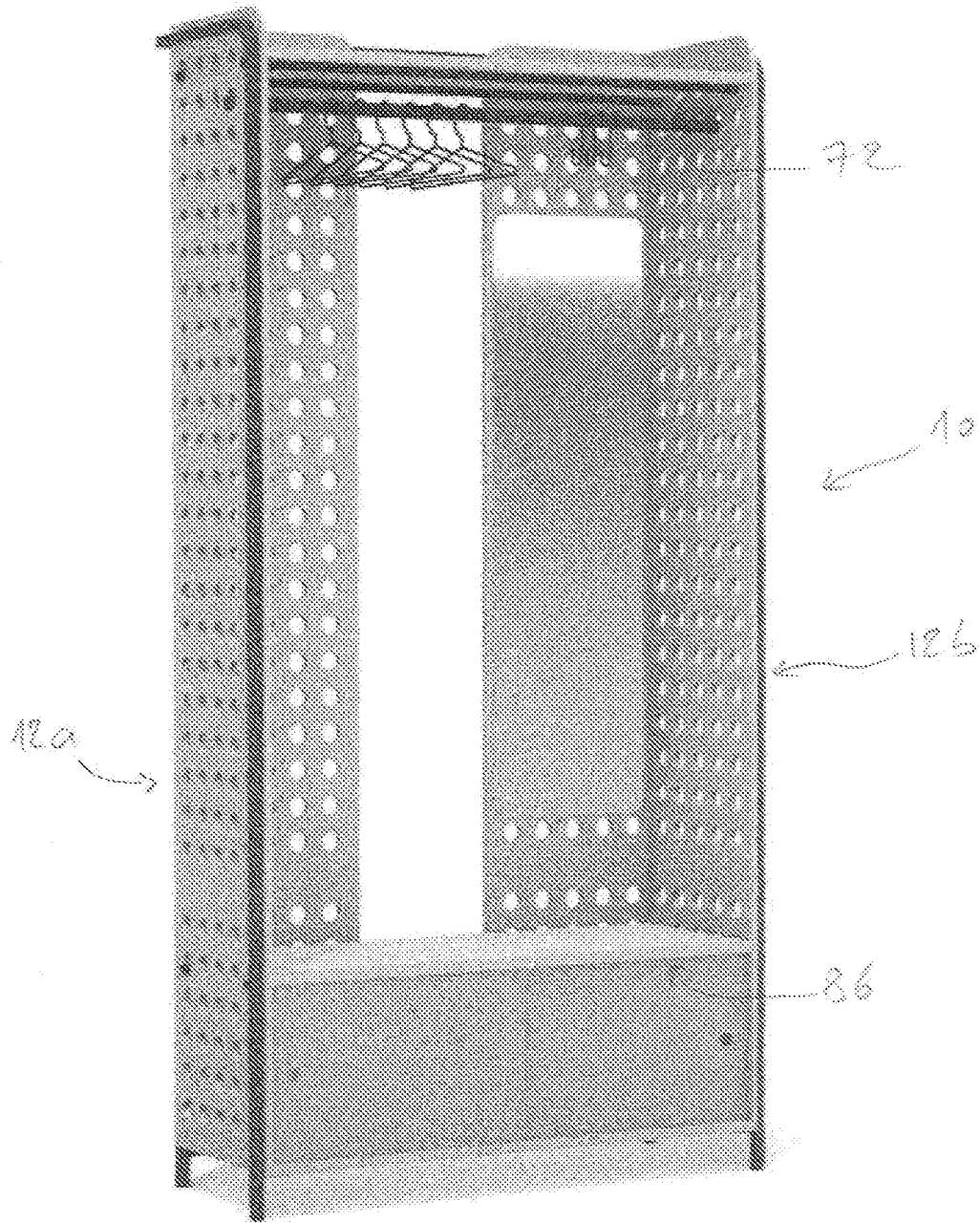
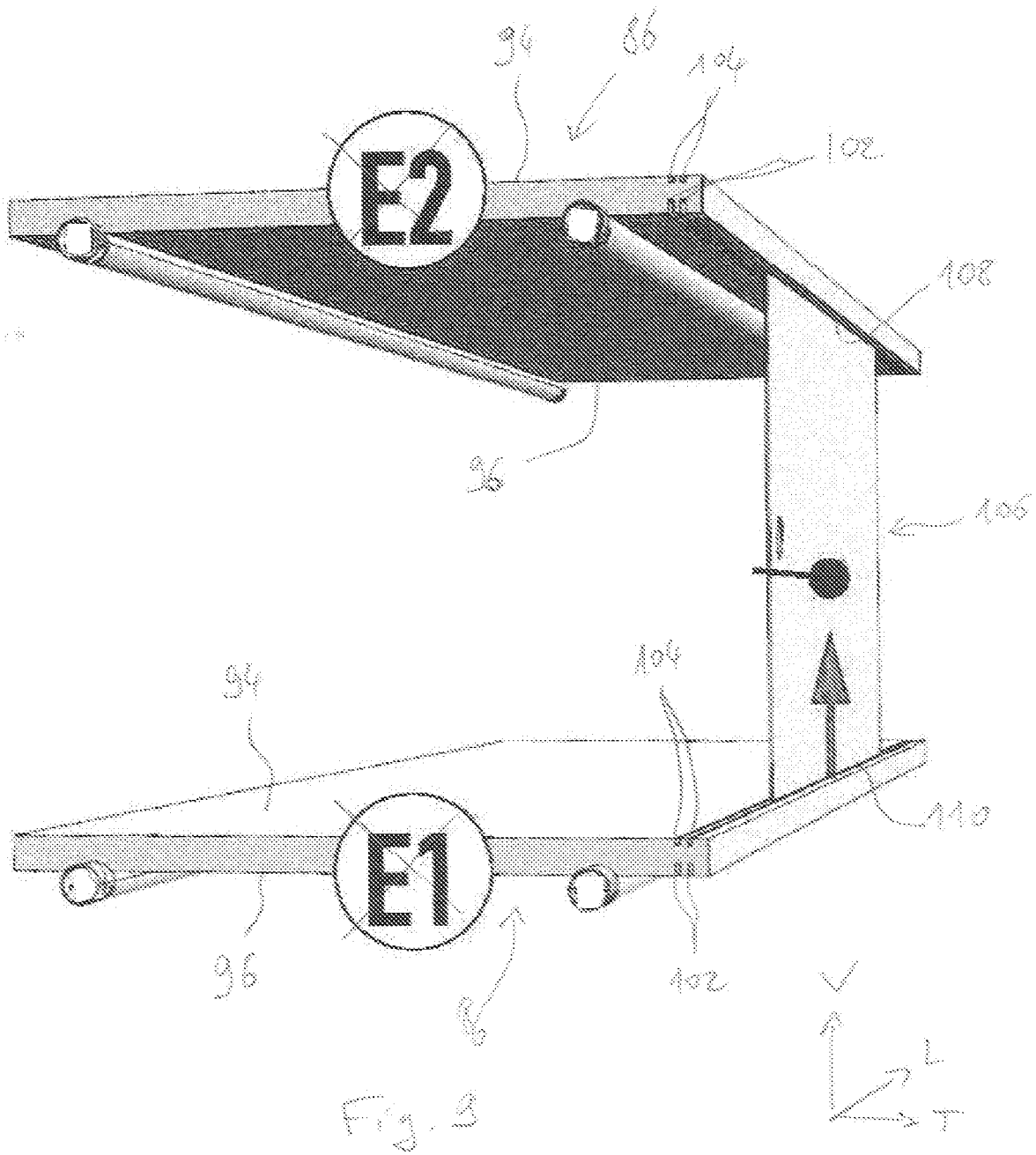
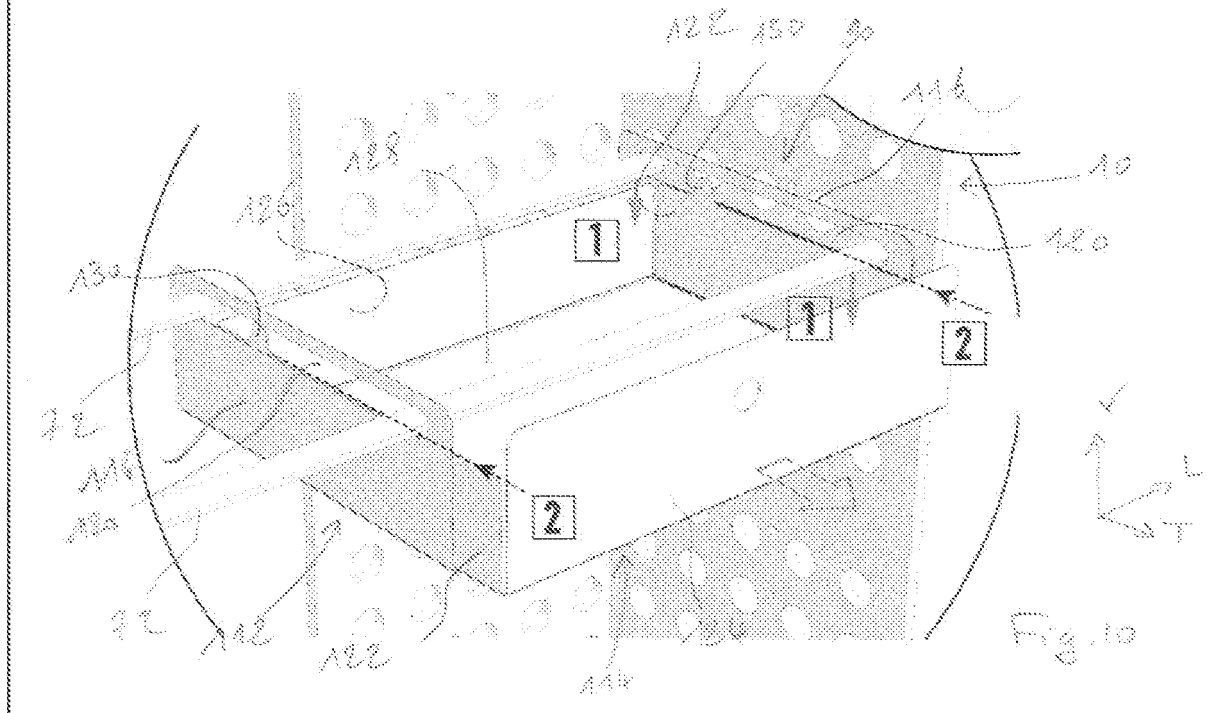


Fig. 8

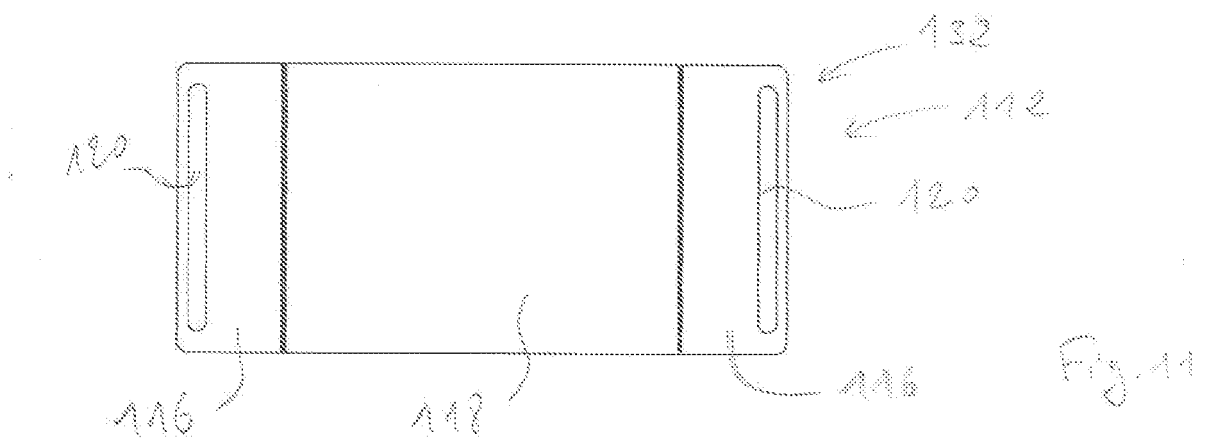
[Fig. 9]



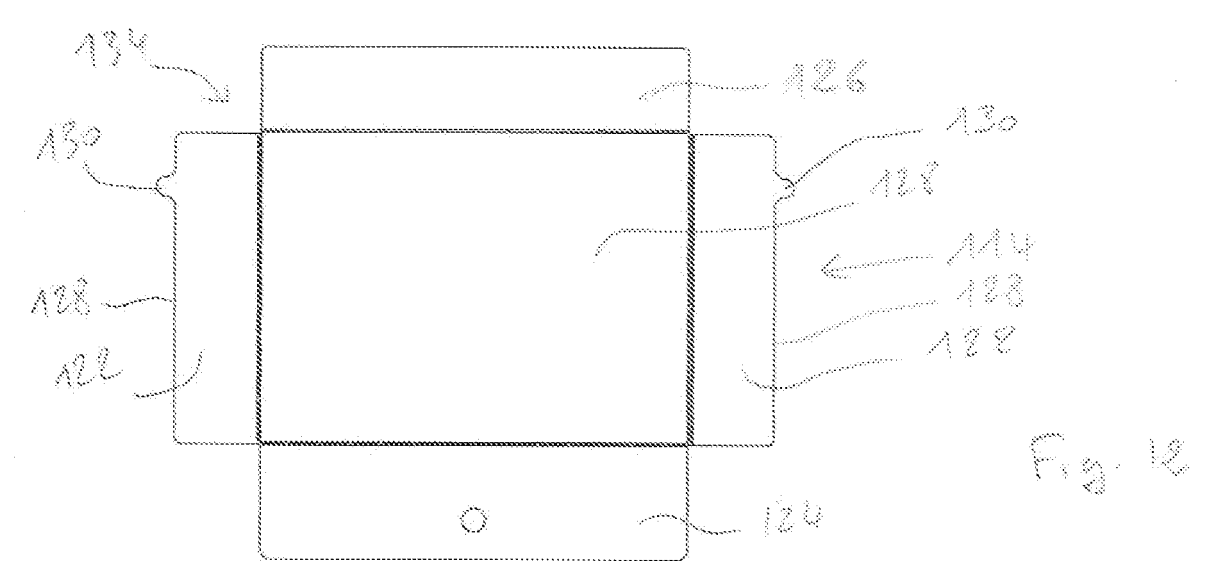
[Fig. 10]



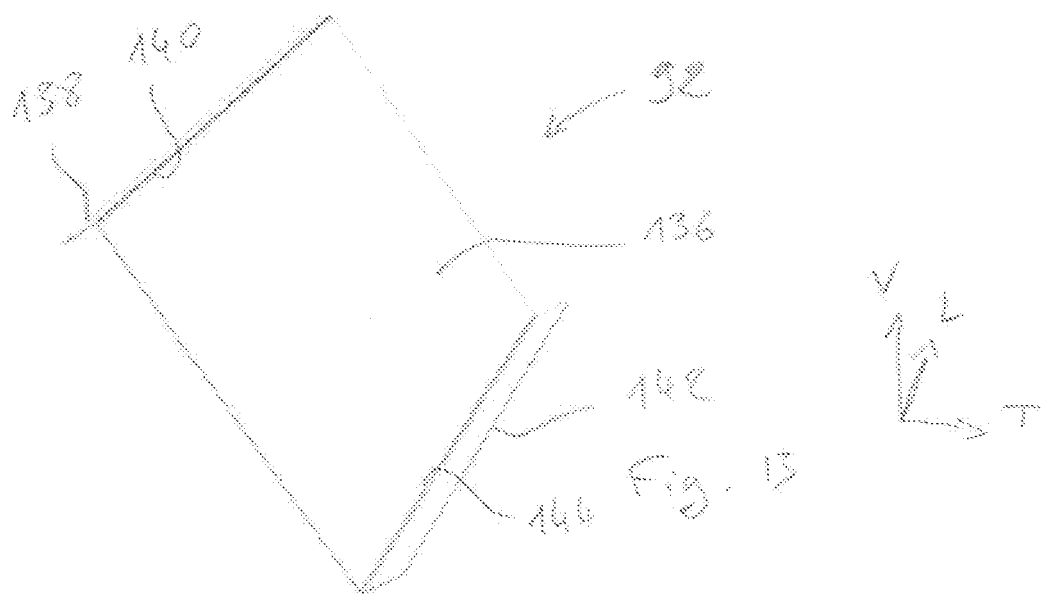
[Fig. 11]



[Fig. 12]



[Fig. 13]



[Fig. 14]

